



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 10 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Champs sur Tarentaine Marchal, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes) Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre).

Secrétaire de séance : Martine MONCOURIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 33

Date de la convocation : 04 mars 2022

**20220310039DE**

**SOLLICITATION DES FINANCEURS DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'AMO**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les 5 EPCI composant les bassins versants Sources de la Dordogne Amont et Rhue se sont positionnés favorablement à une structuration syndicale passant par la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage se fera par le biais d'une procédure de mise en concurrence formalisée par un groupement de commande.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Sumène Artense elle est le coordonnateur du groupement, et qu'à ce titre elle est chargée de solliciter les financeurs.

Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Mission d'AMO	40 000 €	Agence de l'eau Adour Garonne	20 000€	50%
		Conseil Départemental du Cantal	4000€	10%
		Autofinancement	16000€	40%
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il s'agit :

d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres de solliciter les financeurs de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de réception de l'AR: 15/03/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- autorise M. le Président à solliciter les financeurs
- mandate Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 10 MARS 2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 15 mars 2022  
Affichée ou notifiée le 15 mars 2022  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2022 015-241501055-20220310-20220310039DE-DE